

C. CWS 72

14 juin 2016

-03

Objet : Création de l'équipe d'experts chargée de la partie 7 et de l'équipe d'experts chargée du fichier d'autorité

Madame,
Monsieur,

À la reprise de la quatrième session, tenue du 21 au 24 mars 2016, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de créer les deux nouvelles tâches suivantes :

“Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle”; et

“Établir une recommandation concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets national ou régional afin de permettre à d'autres offices et à d'autres parties intéressées d'évaluer l'exhaustivité de leurs collections de documents de brevet publiés”.

Afin d'administrer ces tâches, le CWS a établi les équipes d'experts correspondantes, à savoir l'équipe d'experts chargée de la partie 7 et l'équipe d'experts chargée du fichier d'autorité. Le CWS a désigné le Bureau international en tant que responsable de l'équipe d'experts chargée de la partie 7 et l'Office européen des brevets en tant que responsable de l'équipe d'experts chargée du fichier d'autorité (voir les paragraphes 73 et 108 du document CWS/4BIS/16).

/...

S'agissant de l'équipe d'experts chargée de la partie 7, le CWS est également convenu d'étendre la portée de la partie 7.7 du Manuel de l'OMPI pour couvrir les ajustements de la durée des brevets et les extensions de la durée de validité des brevets, en plus des certificats complémentaires de protection, et a demandé à l'équipe d'experts chargée de la partie 7 d'examiner le questionnaire et de présenter une proposition à sa cinquième session (voir le paragraphe 74 du document CWS/4BIS/16).

Le Bureau international a l'honneur d'inviter par la présente les membres du CWS souhaitant participer aux travaux des équipes d'experts susmentionnées à désigner leurs représentants. Les membres de l'équipe d'experts chargée de la partie 7 devront avoir une bonne connaissance des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, en particulier la partie 7.7 concernant les certificats complémentaires de protection, les ajustements de la durée des brevets et les extensions de la durée de validité des brevets. Les membres de l'équipe d'experts chargée du fichier d'autorité devront avoir des connaissances et de l'expérience en matière de définition des éléments d'information minimums requis pour l'identification univoque de tous les types de documents de brevet publiés par des offices de brevets.

Les travaux de l'équipe d'experts se dérouleront en anglais par voie électronique et devraient débuter en juillet 2016.

Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de ces équipes d'experts, je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse *cws.mail@wipo.int*, avant le 1^{er} juillet 2016, les renseignements concernant vos représentants. Veuillez vous reporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions. Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner le numéro de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Kunihiko Fushimi
Directeur de la Division des
classifications internationales et des
normes

Annexe à la circulaire C. CWS 72

Afin de prendre part aux discussions de l'équipe d'experts sur la plateforme Wiki, toute personne (représentant) désignée par l'office ou par l'organisation pour participer à l'équipe d'experts devra disposer d'un compte utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant ne dispose d'aucun compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf> puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur, qu'il utilisera pour accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, le représentant devra se connecter à la page Wiki à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant son nom d'utilisateur et son mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme, Mlle, M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus);
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI;
- équipe(s) d'experts à laquelle le représentant souhaite participer (équipe d'experts chargée de la partie 7 ou équipe d'experts chargée du fichier d'autorité).

Après que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, la personne désignée recevra une notification lui indiquant qu'elle peut accéder à l'espace de l'équipe d'experts concernée.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]